

Le Premier Ministre
El Moutar OUL DJAY
Le Ministre de la Santé
Mohamed Mahmoud ELY MAHMOUD
Le Ministre des Affaires Economiques et
du Développement, le Ministre des
Finances par intérim
Abdallah Souleymane CHEIKLH
SIDIA

**Ministère de la Pêche et des
Infrastructures Maritimes et
Portuaires**

Actes Réglementaires

**Décret n°102-2026 du 06 mai 2026
portant modification de certaines
dispositions du décret n°192-2024 du 07
octobre 2024 fixant les attributions du
Ministre de la Pêche, des Infrastructures
Maritimes et Portuaires et l'organisation
de l'administration centrale de son
département**

Article premier : Les dispositions de
l'article 9 du décret n°192-2024 du 07
octobre 2024 fixant les attributions du
Ministre de la Pêche, des Infrastructures
Maritimes et Portuaires et l'organisation de
l'administration centrale de son
département, sont modifiées ainsi qu'il
suit :

Article 9 (nouveau) : Une structure
dénommée « Observatoire Economique et
Social des Pêches » et une « Cellule de
Coordination des Projets du Ministère »,
sont rattachées au cabinet du Ministre,
comme suit :

- L'Observatoire Economique et
Social des Pêches dirigé par un
Secrétaire Permanent ayant rang
de conseiller technique. Les
missions, le fonctionnement et les
services de cette structure seront
définis par un arrêté du Ministre.
- La Cellule de Coordination des
Projets du Ministère dirigée par
un chargé de mission. Ses
missions, son mode de
fonctionnement, sa zone
d'intervention et ses relations

avec l'administration centrale et
les structures du département
seront précisés, le cas échéant, par
un arrêté du Ministre.

Article 2 : Sont abrogées toutes les
dispositions antérieures contraires au
présent décret notamment les dispositions
de l'article 9 du décret n°192-2024 du 07
octobre 2024 fixant les attributions du
Ministre de la Pêche, des Infrastructures
Maritimes et Portuaires et l'organisation de
l'administration centrale de son
département.

Article 3 : Le Ministre de la Pêche, des
Infrastructures Maritimes et Portuaires est
chargé de l'exécution du présent décret qui
sera publié au Journal Officiel de la
République Islamique de Mauritanie.

Le Premier Ministre
El Moutar OULD DJAY
Le Ministre de la Pêche, des Infrastructures
Maritimes et Portuaires
Moctar AHMED BOUCEIF